

POR-15 1- Step Compound & PolishNuméro de la version: GHS 4.0
Remplace la version de: 2021-06-21 (GHS 3)

Révision: 2021-06-29

RUBRIQUE 1: Identification**1.1 Identificateur de produit**Marque commerciale **POR-15 1- Step Compound & Polish**
Code(s) de produit(s) 53012, 253012**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisations identifiées pertinentes emploi général

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécuritéP.O.R. Products
38 Portman Road
New Rochelle New York 10801
Etats-UnisTéléphone: +1-914-636-0700
e-mail: support@porproducts.com
Site web: www.porproducts.com

e-mail (personne compétente) support@porproducts.com

1.4 Numéro d'appel d'urgenceService d'information d'urgence 1.800.255.3924
ChemTel Inc.**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Classification selon SGH

Rubrique	Classe de danger	Catégorie	Classe et catégorie de danger	Mention de danger
3.2	corrosion cutanée/irritation cutanée	2	Skin Irrit. 2	H315

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage

- Mention attention
d'avertissement

- Pictogrammes

GHS07



- Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

- Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

POR-15 1- Step Compound & Polish

Numéro de la version: GHS 4.0
Remplace la version de: 2021-06-21 (GHS 3)

Révision: 2021-06-29

2.3 Autres dangers

sans importance

RUBRIQUE 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1 Substances

Non pertinent (mélange)

3.2 Mélanges

Description du mélange

Nom de la substance	Identificateur	%M	Classification selon SGH
odorless mineral spirits	No CAS 64742-48-9	10 - < 25	Flam. Liq. 3 / H226 Acute Tox. 3 / H331 Skin Irrit. 2 / H315 STOT SE 3 / H336 Asp. Tox. 1 / H304
distillats légers (pétrole), hydrotraités	No CAS 64742-47-8	10 - < 25	Asp. Tox. 1 / H304
Alcohols, C6-10, ethoxylatedpropoxylated	No CAS 68603-25-8	1 - < 5	Skin Irrit. 2 / H315 Eye Irrit. 2A / H319

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

RUBRIQUE 4: Premiers soins

4.1 Description des premiers secours

Notes générales

Ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. Éloigner la victime de la zone de danger. Tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

Après inhalation

En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. Dans les cas de l'irritation des voies respiratoires consulter un médecin. Fournir de l'air frais.

Après contact cutané

Laver abondamment à l'eau et au savon.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

Après ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune

POR-15 1- Step Compound & Polish

Numéro de la version: GHS 4.0
Remplace la version de: 2021-06-21 (GHS 3)

Révision: 2021-06-29

RUBRIQUE 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

L'eau pulvérisée, Poudre BC, Dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à pleine puissance

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Oxydes azotés (NO_x), Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO₂)

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. Collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Mettre les personnes à l'abri.

Pour les secouristes

Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Conseils concernant le confinement d'un déversement

Couverture des égouts

Conseils concernant le nettoyage d'un déversement

Essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison). Recueillir le produit répandu: sciure de bois, kieselguhr (diatomite), sable, liant universel

Méthodes de confinement

Utilisation des matériaux adsorbants.

Toute autre information concernant les déversements et les dispersions

Placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Aérer la zone touchée.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. Équipement de protection individuel: voir rubrique 8. Matières incompatibles: voir rubrique 10. Considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

POR-15 1- Step Compound & Polish

Numéro de la version: GHS 4.0
Remplace la version de: 2021-06-21 (GHS 3)

Révision: 2021-06-29

RUBRIQUE 7: Manutention et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandations

- Mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

Utilisation d'une ventilation locale et générale. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Lavez les mains après chaque utilisation. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. Enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. Ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. Ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Maîtriser les effets

Protéger contre l'exposition externe tel(s) que
gel

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir rubrique 16 pour une vue d'ensemble générale.

RUBRIQUE 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)											
Pays	Nom de l'agent	No CAS	Identificateur	VME [ppm]	VME [mg/m ³]	VLCT [ppm]	VLCT [mg/m ³]	VP [ppm]	VP [mg/m ³]	Mention	Source
CA	aluminium, composés insolubles	1344-28-1	OEL (BC)		1					r	"BC Regulation"
CA	oxyde d'aluminium	1344-28-1	PEV/VEA		10					Al, noAsb, I, ess1Sil	Regulation OHS
CA	oxyde d'aluminium (alumine)	1344-28-1	OEL (AB)		10						OHS Code
CA	glycérine	56-81-5	OEL (BC)		10					i, mist	"BC Regulation"
CA	glycérine	56-81-5	OEL (AB)		10					mist	OHS Code
CA	glycérine	56-81-5	PEV/VEA		10					mist	Regulation OHS
CA	glycérine	56-81-5	OEL (BC)		3					r, mist	"BC Regulation"
CA	Jet fuels	64742-47-8	OEL (BC)		200					HyCarb, i, vap, H	"BC Regulation"
CA	huile minérale	8042-47-5	OEL (AB)		5		10			mist	OHS Code

Mention

Al exprimé en Al (aluminium)
H absorbed through the skin
HyCarb exprimé en hydrocarbure
i fraction inhalable

POR-15 1- Step Compound & Polish

Numéro de la version: GHS 4.0
Remplace la version de: 2021-06-21 (GHS 3)

Révision: 2021-06-29

Mention

mist	comme brouillards
noAsb_less1	ne contient pas d'amiante, et moins de 1% de silice cristalline
Sil	
r	fraction alvéolaire
vap	comme vapeurs
VLCT	valeur limite court terme (limite d'exposition à court terme): valeur limite au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition et qui se rapporte à une période de quinze minutes (sauf indication contraire)
VME	valeur limite de moyenne d'exposition (limite d'exposition à long terme): mesuré ou calculé par rapport à une période de référence de huit heures, moyenne pondérée dans le temps (sauf indication contraire)
VP	valeur plafond au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition (ceiling value)

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Ventilation générale.

Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection de la peau

- Protection des mains

Porter des gants appropriés. Un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. Avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. En cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. Pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

- Mesures de protection diverse

Faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. Une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique	liquide
Couleur	turquoise
Particule	non pertinent (liquide)
Odeur	citrus

Autres paramètres de sécurité

POR-15 1- Step Compound & Polish

Numéro de la version: GHS 4.0
Remplace la version de: 2021-06-21 (GHS 3)

Révision: 2021-06-29

(valeur de) pH	8.3 – 8.6 (25 °C)
Point de fusion/point de congélation	non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	100 °C
Point d'éclair	>100 °C à 101.3 kPa
Taux d'évaporation	non déterminé
Inflammabilité (solide, gaz)	non pertinent, (fluide)

Limites d'explosivité

- Limite inférieure d'explosivité (LIE)	0.6 % vol
- Limite supérieure d'explosivité (LSE)	19 % vol
Pression de vapeur	31.69 hPa à 25 °C
Densité	1.035 g/ml
Densité de vapeur	cette information n'est pas disponible
Solubilité(s)	non déterminé

Coefficient de partage

- n-octanol/eau (log KOW)	cette information n'est pas disponible
Température d'auto-inflammabilité	262 °C (température d'inflammation spontanée des liquides et des gaz)

Viscosité

- Viscosité cinématique	12,562 mm ² /s à 25 °C
- Viscosité dynamique	12,000 – 13,000 cP à 25 °C
Propriétés explosives	pas explosif (SGH des Nations unies, annexe 4)
Propriétés comburantes	aucune
9.2	il n'y a aucune information additionnelle

POR-15 1- Step Compound & Polish

Numéro de la version: GHS 4.0
Remplace la version de: 2021-06-21 (GHS 3)

Révision: 2021-06-29

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et " Matières incompatibles".

10.2 Stabilité chimique

Voir en bas "Conditions à éviter".

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

10.4 Conditions à éviter

Il n'y a aucune condition particulière connue qui devrait être évitée.

10.5 Matières incompatibles

Combustibles

10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

RUBRIQUE 11: Données toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

Procédure de classification

La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

Classification selon SGH

Toxicité aiguë

N'est pas classé comme toxicité aiguë.

SGH des Nations unies, annexe 4: Peut être nocif par inhalation.

Estimation de la toxicité aiguë (ETA) de composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Voie d'exposition	ETA
odorless mineral spirits	64742-48-9	inhalation: vapeur	>5 mg/l/4h

Corrosion/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

N'est pas classé comme causant des lésions graves aux yeux ou comme irritant pour les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

Mutagénicité sur cellules germinales

N'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

Cancérogénicité

N'est pas classé comme cancérogène.

Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

POR-15 1- Step Compound & Polish

Numéro de la version: GHS 4.0
Remplace la version de: 2021-06-21 (GHS 3)

Révision: 2021-06-29

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).
- Danger en cas d'aspiration
N'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

RUBRIQUE 12: Données écologiques

12.1 Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité aquatique (chronique) des composants du mélange					
Nom de la substance	No CAS	Effet	Valeur	Espèce	Durée d'exposition
odorless mineral spirits	64742-48-9	EC50	15.41 mg/l	micro-organismes	40 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Des données ne sont pas disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Des données ne sont pas disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Des données ne sont pas disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Des données ne sont pas disponibles.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est énuméré.

12.7 Autres effets néfastes

Des données ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 13: Données sur l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

Ne pas jeter les résidus à l'égout. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Traitement des déchets des conteneurs/emballages

Des emballages complètement vides peuvent être recyclés. Manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

Remarques

Veillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. Les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

POR-15 1- Step Compound & Polish

Numéro de la version: GHS 4.0
Remplace la version de: 2021-06-21 (GHS 3)

Révision: 2021-06-29

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU** non soumis aux règlements sur le transport
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU** non pertinent
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport** pas attribué
- 14.4 Groupe d'emballage** pas attribué
- 14.5 Dangers pour l'environnement** pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**
Il n'y a aucune information additionnelle.
- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC**
Le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.

Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

Informations relatives au transport - Réglementations nationales - Informations supplémentaires (UN RTDG)

Non soumis aux règlements sur le transport: RTMD de l'ONU

Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) - Informations supplémentaires

Non soumis à l'IMDG.

Organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR) - Informations supplémentaires

Non soumis à l'OACI-IATA.

RUBRIQUE 15: Informations sur la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales (États-Unis)

Toxic Substance Control Act (TSCA)

tous les composants sont énumérés

Superfund Amendment and Reauthorization Act (SARA TITLE III)

- The List of Extremely Hazardous Substances and Their Threshold Planning Quantities (EPCRA Section 302, 304)

aucun des composants n'est énuméré

Clean Air Act

aucun des composants n'est énuméré

Right to Know Hazardous Substance List

- Cleaning Product Right to Know Act Substance List (CA-RTK)

Nom de la substance	No CAS	Functionality	Authoritative Lists
eau	7732-18-5	solvent	
odorless mineral spirits	64742-48-9	solvants	Canada PBI's EC Annex VI CMRs - Cat. 1B
aluminium oxide	1344-28-1	abrasive	



Fiche de Données de Sécurité

selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

POR-15 1- Step Compound & Polish

Numéro de la version: GHS 4.0
Remplace la version de: 2021-06-21 (GHS 3)

Révision: 2021-06-29

Nom de la substance	No CAS	Functionality	Authoritative Lists
distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	solvants	
Glycerine	56-81-5	humectant	
White mineral oil (petroleum)	8042-47-5	lubricant	
Alcohols, C6-10, ethoxylated propoxylated	68603-25-8	agent de surface (tensioactif)	
acrylic polymer	75760-37-1	viscosity modifier	
triethanolamine	102-71-6	pH adjusting agent	
ethoxylated C11-15 secondary alcohols	68131-40-8	agent de surface (tensioactif)	
Distillates (petroleum), hydrotreated heavy naphthenic	64742-52-5	solvants	EC Annex VI CMRs - Cat. 1B
Oxydipropanol	25265-71-8	fragrance	
d-imonène	5989-27-5		EU Fragrance Allergens
citral	5392-40-5	fragrance	
di-Citronellol	106-22-9	fragrance	
C.I. Acid Blue 9, disodium salt	3844-45-9	colorant	

- Hazardous Substances List (MN-ERTK)

Nom de la substance	No CAS	Références	Remarques
odorless mineral spirits	64742-48-9	A, O	

Légende

- A American Conference of Governmental Industrial Hygienists (ACGIH), "Threshold Limit Values for Chemical Substances and Physical Agents and Biological Exposure Indices for 1992-93", available from ACGIH
- O Occupational Safety and Health Administration (OSHA), Safety and Health Standards, Code of Federal Regulations, title 29, part 1910, subpart Z, "Toxic and Hazardous Substances, 1990." General information: Minnesota Department of Labor and Industry, Occupational Safety and Health Division

California Environmental Protection Agency (Cal/EPA): Proposition 65 - Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986

Proposition 65 List of chemicals				
Nom selon l'inventaire	No CAS	%M	Remarques	Type of the toxicity
diéthanolamine	111-42-2	0.00112		cancer

Teneur en COV

- Regulated Volatile Organic Compounds (VOC-EPA) 13.48 %
- Regulated Volatile Organic Compounds (VOC-Cal ARB) 13.48 %

Orientations disponibles spécifiques au niveau de l'industrie ou du secteur

NPCA-HMIS® III

Hazardous Materials Identification System (système d'identification des matières dangereuses). American Coatings Association (association américaine des fabricants de revêtements).

POR-15 1- Step Compound & Polish

Numéro de la version: GHS 4.0
Remplace la version de: 2021-06-21 (GHS 3)

Révision: 2021-06-29

Catégorie	Évaluation	Description
Chronic	*	chronic (long-term) health effects may result from repeated overexposure
Health	2	temporary or minor injury may occur
Flammability	1	material that must be preheated before ignition can occur
Physical hazard	0	material that is normally stable, even under fire conditions, and will not react with water, polymerize, decompose, condense, or self-react. Non-explosive
Personal protection	-	

NFPA® 704

Système normalisé d'identification des dangers présentés par des substances en vue des interventions d'urgence.

Catégorie	Degré de danger	Description
Flammability	1	material that must be preheated before ignition can occur
Health	2	material that, under emergency conditions, can cause temporary incapacitation or residual injury
Instability	0	material that is normally stable, even under fire conditions
Special hazard		

Réglementations nationales (Canada)

Liste intérieure des substances (LIS)

Tous les composants sont énumérés.

Inventaires nationaux

Pays	Inventaire	Status
CA	DSL	tous les composants sont énumérés
EU	REACH Reg.	les composants ne sont pas tous énumérés
US	TSCA	tous les composants sont énumérés

Légende

DSL Liste intérieure des substances (LIS)
REACH Reg. substances enregistrées REACH
TSCA Toxic Substance Control Act

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indication des modifications (fiche révisée de données de sécurité)

Rubrique	Inscription ancienne (texte/valeur)	Inscription courante (texte/valeur)	Pertinente pour la sécurité
2.1		Classification selon SGH: changement dans la liste (tableau)	oui
2.2		- Mentions de danger: changement dans la liste (tableau)	oui

POR-15 1- Step Compound & Polish

Numéro de la version: GHS 4.0
Remplace la version de: 2021-06-21 (GHS 3)

Révision: 2021-06-29

Rubrique	Inscription ancienne (texte/valeur)	Inscription courante (texte/valeur)	Pertinente pour la sécurité
2.2		- Conseils de prudence: changement dans la liste (tableau)	oui
2.2	- Composants dangereux pour l'étiquetage: Distillats légers (pétrole), hydrotraités, odorless mineral spirits		oui
3.2		Description du mélange: changement dans la liste (tableau)	oui
4.2	Principaux symptômes et effets, aigus et différés: Effets narcotiques.	Principaux symptômes et effets, aigus et différés: Jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.	oui
9.1	Limite inférieure d'explosivité (LIE): 0.7 % vol	Limite inférieure d'explosivité (LIE): 0.6 % vol	oui
9.1	Densité: 1.033 - 1.055 g/ml	Densité: 1.035 g/ml	oui
9.1	Température d'auto-inflammabilité: >220 °C (température d'inflammation spontanée des liquides et des gaz)	Température d'auto-inflammabilité: 262 °C (température d'inflammation spontanée des liquides et des gaz)	oui
9.1	Viscosité cinématique: 12,318 mm ² /s à 25 °C	Viscosité cinématique: 12,562 mm ² /s à 25 °C	oui
11.1	Toxicité aiguë: N'est pas classé comme toxicité aiguë.	Toxicité aiguë: N'est pas classé comme toxicité aiguë. SGH des Nations unies, annexe 4: Peut être nocif par inhalation.	oui
11.1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: Peut provoquer somnolence ou vertiges.	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).	oui
15.1		Cleaning Product Right to Know Act Substance List (CA-RTK): changement dans la liste (tableau)	oui
15.1		Proposition 65 List of chemicals: changement dans la liste (tableau)	oui
15.1	Regulated Volatile Organic Compounds (VOC-EPA): 22.69 %	Regulated Volatile Organic Compounds (VOC-EPA): 13.48 %	oui
15.1	Regulated Volatile Organic Compounds (VOC-Cal ARB): 22.69 %	Regulated Volatile Organic Compounds (VOC-Cal ARB): 13.48 %	oui
16		Liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans le chapitre 2 et 3): changement dans la liste (tableau)	oui

Abréviations et acronymes

Abr.	Description des abréviations utilisées
"BC Regulation"	OHS Regulation: Section 5.48 (British Columbia)
Acute Tox.	Toxicité aiguë
Asp. Tox.	Danger en cas d'aspiration
Cal ARB	California Air Resources Board

POR-15 1- Step Compound & Polish

Numéro de la version: GHS 4.0
Remplace la version de: 2021-06-21 (GHS 3)

Révision: 2021-06-29

Abr.	Description des abréviations utilisées
CAS	Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique)
COV	Composés Organiques Volatils
DGR	Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)
EC50	Effective Concentration 50 % (Concentration efficace 50 %). La CE50 correspond à la concentration d'une substance testée entraînant 50 % de modifications de la réponse (e50.: sur la croissance) au cours d'une période donnée
EPA	Environmental Protection Agency (agence de protection de l'environnement des États-Unis). C'est une agence indépendante du gouvernement américain. Sa mission est de protéger la santé humaine et de sauvegarder les éléments naturels
ETA	Estimation de la Toxicité Aiguë
Eye Dam.	Causant des lésions oculaires graves
Eye Irrit.	Irritant oculaire
Flam. Liq.	Liquide inflammable
IATA	Association Internationale du Transport Aérien
IATA/DGR	Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)
MARPOL	La convention internationale concernant la pollution de la mer (abrev. de "Marine Pollutant")
NPCA-HMIS® III	National Paint and Coatings Association: Hazardous Materials Identification System - HMIS® III, Third Edition
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
OHS Code	Occupational Health and Safety Code: Occupational exposure limits for chemical substances (Alberta)
PBT	Persistant, Bioaccumulable et Toxique
ppm	Parties par million
Regulation OHS	Règlement sur la santé et la sécurité du travail: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air (Québec)
RTECS	Registry of Toxic Effects of Chemical Substances (base de données de NIOSH avec des informations toxicologiques)
RTMD de l'ONU	Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses
SGH	"Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies
Skin Corr.	Corrosif pour la peau
Skin Irrit.	Irritant pour la peau
STOT SE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
VLCT	Valeur limite court terme
VME	Valeur limite de moyenne d'exposition
VOC	Composés Organiques Volatils
VP	Valeur plafond
vPvB	Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)



Fiche de Données de Sécurité

selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

POR-15 1- Step Compound & Polish

Numéro de la version: GHS 4.0
Remplace la version de: 2021-06-21 (GHS 3)

Révision: 2021-06-29

Principales références bibliographiques et sources de données

Règlement sur les produits dangereux (RPD).

Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses. Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

Procédure de classification

Propriétés physiques et chimiques: La classification est fondée sur un mélange testé.

Dangers pour la santé, Dangers pour l'environnement: La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

Liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans le chapitre 2 et 3)

Code	Texte
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Clause de non-responsabilité

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.